

## Diaspora ou communauté transnationale ?

Michel Bruneau

Le terme de *diaspora* vient du verbe grec *speirein* (semmer) ou plus précisément du verbe composé *diaspeirein* (disséminer) et indique ainsi la dispersion d'une population. Il a été emprunté au vocabulaire religieux des Juifs hellénophones d'Égypte dans le texte de la Bible de Septante, traduction en grec de textes écrits en hébreu et en araméen, à propos des communautés juives situées hors de Palestine ou dans celle-ci. Son extension à d'autres cas que celui des Juifs n'est véritablement attestée qu'en 1968, pour ne devenir effective dans les dictionnaires que dans les années 1980. Cependant les dictionnaires britanniques indiquent que dès 1961 le terme s'applique à d'autres peuples que les Juifs. On passe alors d'une définition judéo-centrée de la diaspora à une définition plus ouverte. D'un point de vue sémantique, diaspora peut être un nom propre lorsqu'il est appliqué, avec une majuscule, à la Diaspora juive. Il peut être un nom commun lorsqu'il est utilisé, sans précautions de définition, par les media à propos de divers phénomènes de dispersion de populations. Mais il peut également être un semi-nom propre lorsqu'il prend un sens catégoriel, impliquant une définition et la mise en évidence de types. On passe alors du simple mot ou terme à la notion. C'est surtout à partir des années 1980 que des tentatives de définition et de conceptualisation ont été faites par des sociologues et politologues.

Pour que le concept de diaspora ait un sens précis et heuristique fécond, il faut éviter qu'il ne s'applique à toute forme de dispersion, provisoire, instable ou précaire. Toute diaspora résulte d'une migration qu'elle soit volontaire ou non, mais toute minorité ethnique n'appartient pas nécessairement à une diaspora. Ce n'est évidemment pas le cas des minorités ethniques vivant sur leur territoire d'origine comme les minorités irrédentistes (Hongrois de Slovaquie, Grecs d'Épire du nord ou de Constantinople, par exemple) qui relèvent du « toujours ici », non pas de l'« issus d'ailleurs » propre aux migrants. Toute forme d'exode ou d'exil ne conduit pas obligatoirement à la constitution d'une diaspora, en tout cas pas immédiatement. La migration économique ne crée pas nécessairement une diaspora. Il faut qu'avec le temps se maintienne un sentiment d'appartenance, une identité, par une décision consciente et même en vertu d'un certain acharnement. Dans son sens originel, celui de la diaspora juive après la première ou la deuxième destruction du Temple de Jérusalem, une diaspora est issue d'une dispersion forcée. C'est le cas pour de nombreuses diasporas résultant d'une catastrophe ou d'un génocide comme celles des Arméniens, des Assyro-chaldéens, des Grecs pontiques. Mais souvent il n'est pas possible de faire une

distinction stricte entre ceux qui migrent pour des raisons politiques et ceux qui le font pour des raisons économiques. Il est des départs plus ou moins forcés par suite d'une oppression, d'une famine ou de conditions de vie jugées insupportables par ceux qui prennent la décision de migrer. En dehors de cas extrêmes, les motifs d'origine politique ou économique sont souvent mêlés ou concomitants. D'autre part, les diasporas qui se situent dans la longue durée sont issues de plusieurs vagues migratoires dont les unes étaient plutôt d'origine politique, les autres plutôt d'origine économique. L'actuelle diaspora arménienne est issue du génocide de 1915-16, mais elle a été précédée par une diaspora marchande, dont l'origine était à la fois politique et économique, celle de la nouvelle Djoulfa aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par exemple. La dispersion collective et forcée qui est provoquée par un désastre de nature politique ou militaire alimente une mémoire collective.

Espace et territoire de diaspora doivent être appréhendés d'abord dans les pays d'accueil, où le lien communautaire joue le rôle essentiel, puis dans le pays ou territoire d'origine, pôle d'attraction, à travers une mémoire, enfin à travers le système de relations dans l'espace-réseau qui relie ces différents pôles. Le terme de diaspora a un usage très souvent plutôt métaphorique qu'instrumental. Des différents critères proposés par la plupart des auteurs, on peut en retenir quatre fondamentaux :

- La population considérée s'est dispersée dans plusieurs lieux, et en tout cas dans plus d'un seul territoire non immédiatement voisin du territoire d'origine, sous la contrainte (désastre, catastrophe, famine, grande pauvreté).
- Le choix des pays et des villes de destination s'accomplit en conformité avec la structure des chaînes migratoires qui, par-delà les océans, relient les migrants à ceux qui sont déjà installés dans les pays d'accueil, ces derniers faisant figure à la fois de passeurs vers la société d'accueil et le marché du travail, et de gardiens de la culture ethnique ou nationale.
- Cette population s'intègre dans les pays d'accueil sans s'assimiler, c'est-à-dire conserve une conscience identitaire plus ou moins forte liée à la mémoire du territoire, de la société d'origine et de son histoire. Cela implique l'existence d'une vie associative assez riche, d'un lien communautaire. Il s'agit d'une « communauté imaginée », qui s'appuie sur un récit collectif la rattachant à un territoire et à une mémoire, comme une nation.
- Ces groupes de migrants (ou issus de la migration) dispersés conservent et développent entre eux et avec la société d'origine, lorsqu'elle existe encore, des relations d'échanges multiples (hommes, biens de diverses natures, informations...) organisés sous la forme de réseaux. Cet espace réticulé relie des pôles non strictement hiérarchisés, même si certains de ces pôles sont plus importants que d'autres. Les relations sont horizontales plus que verticales.

À cette conception de la diaspora « communautaire », on oppose de plus en plus celle d'une diaspora « hybride », qui se démarque très nettement de tout « modèle centré ». Ce modèle « hybride » a été défini par des auteurs anglo-saxons à partir du cas de la diaspora noire des Amériques, en relation avec les approches post-modernes. Ces auteurs (Stuart Hall et Gilroy), se réfèrent à la philosophie de Deleuze et Guattari et à l'image du rhizome par opposition à celle de la racine, c'est-à-dire à un monde de la dissémination et du métissage par opposition à un monde de la filiation et de l'héritage. Il n'y a pas de noyau dur identitaire ni de continuité ou de tradition comme dans le modèle communautaire, mais des formations variables, en rupture, obéissant à une logique du métissage. Cette diaspora hybride rejette toute référence à la nation et aux idéologies nationalistes.

### **Communauté transnationale**

La notion de communauté transnationale renvoie à « des communautés composées d'individus ou de groupes établis au sein de différentes sociétés nationales, qui agissent à partir des intérêts et des références communs (territoriales, religieuses, linguistiques), et qui s'appuient sur des réseaux transnationaux pour renforcer leur solidarité par-delà les frontières nationales » (Kastoriano 353). Elle apparaît postérieurement à la formation de l'État-nation. Ce phénomène est présenté comme post-colonial et post-national, parce qu'il résulte de l'émigration à partir d'États-nations territorialisés, qu'ils soient centralisés comme la Turquie ou fédéraux comme le Mexique. Il remet en cause les rapports entre territoire et État-nation, le concept même de citoyenneté et le principe de l'allégeance unique exigée des membres d'une même communauté politique. On se trouve en présence d'un « nouvel espace de socialisation » basé sur des réseaux transnationaux qui relient pays d'origine et pays de résidence, favorisant la participation des immigrants à la vie des deux espaces nationaux. La communauté transnationale se structure par une action politique dans les deux pays. Elle fait circuler les idées, les comportements, les identités et autres éléments du capital social. Elle construit une identité qui lui est propre. « Le transnationalisme fait du pays d'origine un pôle d'identité, du pays de résidence une source de droits et du nouvel espace transnational un espace d'action politique associant ces deux pays et parfois d'autres encore » (Kastoriano 358). La dimension associative, organisationnelle en réseaux est fondamentale.

Les rapports de parenté sont à la base de toutes les autres relations sociales et économiques transnationales. Les familles philippines et antillaises aux États-Unis, par exemple, forment des réseaux familiaux transnationaux avec leur pays d'origine dont les noyaux sont féminins (*elder daughters*). Elles utilisent la plus grande facilité que les femmes ont d'obtenir des visas d'immigrant en tant qu'infirmières, domestiques ou enseignantes. Ces structures de parenté permettent une mobilisation plus souple des ressources humaines et économiques en dehors

de toute régulation ou intervention étatique. Elles facilitent l'acquisition de travailleurs fidèles, fiables et bon marché, en même temps que la constitution d'une base familiale sécurisante dans le pays d'origine, à partir de laquelle peuvent être mises en œuvre des stratégies de repli ou d'ascension sociale dans la société d'origine. Ces stratégies familiales passent d'une génération à l'autre. Elles permettent de faire fonctionner de petites ou de grandes entreprises et facilitent la circulation des capitaux. La vie associative apporte aux migrants une reconnaissance sociale et parfois politique aussi bien dans le pays d'installation que dans le pays d'origine. Par exemple, les enfants instruits des élites provinciales philippines développent toutes sortes d'activités transnationales pour maintenir et améliorer le statut de leur famille à la fois aux États-Unis et dans leur ville d'origine. Les associations de migrants exercent une influence politique aussi bien dans la société d'accueil que dans celle d'origine.

On est en présence de processus grâce auxquels les immigrants construisent et maintiennent des rapports sociaux multiples entre leur société d'origine et celles de leur installation. Les transmigrants maintiennent ces relations multiples par-dessus les frontières, et leur situation ne peut être pleinement définie, ni dans le pays d'installation, ni dans celui d'origine, mais dans le champ social formé entre les deux. Dans cette optique, les citoyens d'un État-nation vivent dispersés à l'intérieur des frontières de divers autres États, mais lui appartiennent toujours socialement, politiquement, culturellement, et souvent économiquement. Ces rapports se situent dans un espace associant des États centraux, capitalistiquement hégémoniques, et des États périphériques dominés. Les réseaux en toile d'araignée relient ces transmigrants dans le champ d'une construction de domination hégémonique entre ces divers États. L'identité des différents groupes sociaux doit être reconsidérée, dans la mesure où ils ne sont plus territorialisés ni inclus dans des espaces clairement délimités par des frontières, espaces qui ne sont pas culturellement homogènes. Les concepts de nation et de groupe ethnique dans ce cas ne se réfèrent plus à des entités stables, clairement délimitées. Les identités se définissent de plus en plus par rapport à des pouvoirs dominants et en opposition à eux, avec des frontières non strictement définies. Elles se configurent en fonction de catégories hégémoniques, telles que la race ou l'ethnicité, et sont profondément impliquées dans les processus de constitution de ces États-nations. Il faut donc se situer dans une perspective de dépassement des catégories nationales et ethniques dominantes, puisque ces populations transmigrantes ont commencé à bâtir des États-nations déterritorialisés, ce qui suppose une construction sociale différente de celle d'une diaspora.

Aux espaces de diasporas, centrés ou non, on peut comparer les espaces des communautés transnationales. Ils se sont constitués, dans la seconde moitié du XXe siècle, à partir d'un champ migratoire construit en rapport avec un État-nation récent, tel que la Turquie, la Colombie, Grenade, le Mexique, les Philippines, l'Algérie... Leur principale caractéristique est

d'être très lié à cet État qui cherche à utiliser son champ migratoire pour devenir un État transnational, c'est-à-dire à avoir la plus forte interaction possible avec ses migrants qu'il s'efforce de conserver comme citoyens, même s'ils sont dotés d'un statut particulier. Ces espaces transnationaux n'ont pas la profondeur historique des espaces de diaspora. Ces derniers ne doivent pas leur existence ou leur organisation à tel ou tel État-nation, mais souvent préexistent à ces formes étatiques, parfois les ont créées. Il y a bien des tentatives faites par tel ou tel État-nation pour maîtriser ce qu'il considère comme sa diaspora, mais le propre d'une diaspora, plus ou moins ancienne, est de vouloir conserver son organisation propre, son autonomie, même si elle a des rapports privilégiés avec un État-nation.

Telle est la différence essentielle entre une diaspora et une communauté transnationale. La première a une existence propre, en dehors de tout État, s'enracine dans une culture forte (religion, langue...) et des temps longs ; elle a créé et développé ses réseaux communautaires et associatifs. La seconde est née de migrations de travailleurs qui conservent leurs bases familiales dans l'État-nation d'origine et circulent entre cette base et un ou plusieurs pays d'installation. Ils conservent un ancrage fort sur leur lieu même d'origine et aussi un lien de citoyenneté ou institutionnel avec leur pays d'origine. Dans une diaspora, cet ancrage et ce lien fort ont très souvent disparu à la suite d'une catastrophe ou bien ont été entièrement recréés longtemps après. Le transmigrant est beaucoup trop dépendant de son État-nation d'origine et de celui de son pays d'accueil pour s'autonomiser et devenir créateur comme le « diasporé ». Le groupe social auquel il appartient se limite le plus souvent à sa communauté d'origine et au réseau transnational de ses migrants, tandis que « l'être en diaspora » a le sentiment d'appartenir à une nation en exil, dispersée à l'échelle mondiale, d'être le porteur d'un idéal.

### **Diasporas et communautés transnationales asiatiques**

L'Asie, qui est le continent de loin le plus peuplé du monde, est bien sûr à l'origine de migrations de main d'œuvre organisées dès l'époque coloniale à partir de ses principaux foyers de peuplement. Les mondes indien et chinois arrivent en tête, ayant dans un premier temps contribué à peupler des régions voisines relativement sous-peuplées, au premier rang desquelles l'Asie du Sud-Est et les rivages et îles de l'océan Indien. À partir de cette matrice coloniale elles ont donné lieu à des phénomènes de ré-émigrations qui ont concerné ces pays de la première immigration situés en Asie du Sud-Est ou dans les îles de l'océan Indien et l'Afrique orientale. Elles se sont ensuite étendues, aux XIXe et XXe siècles, au monde entier et plus particulièrement au Nouveau Monde puis à l'Europe occidentale. On se trouve donc aujourd'hui en présence de diasporas indienne et chinoise, mais aussi vietnamienne et

khmère, ou coréenne ainsi que d'une communauté transnationale philippine, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

### *La diaspora indienne*

La diaspora indienne comprend plusieurs couches successives. Une diaspora marchande très ancienne a prolongé d'abord vers l'Asie du Sud-Est les réseaux familiaux des castes marchandes du nord de l'Inde ou de la côte tamoule du Dekkan, vers d'autres côtes de l'océan Indien ensuite dans le cadre de l'empire colonial britannique. Une seconde diaspora prolétaire a été dirigée à cette même époque coloniale vers les économies de plantation d'îles ou de côtes de l'océan Indien, du Pacifique-sud ou des Caraïbes dans le cadre de l'empire britannique. Le capital marchand s'est transformé en capital industriel ou financier par la suite, et le prolétariat des plantations s'est transformé dès la seconde génération en classes moyennes de petits entrepreneurs ou d'intellectuels. Les migrations récentes vers le Nouveau Monde ou l'Europe ont mobilisé des hommes d'affaires et des intellectuels originaires de cette diaspora plus ancienne ou des pays du sous-continent indien.

La singularité de la diaspora indienne est sa diversité extrême, voire ses divisions, dans la plupart des domaines : origines géographiques, langues, religions et même sectes, castes, États.... On a l'impression qu'il existe en réalité plusieurs diasporas dans la diaspora indienne (Sindhis, Parsis, Chettiars, Jaïns, Gujeratis, Tamouls, Sikhs...). Cependant le développement de cette diaspora est récent, il s'est fait pour l'essentiel dans le cadre de l'empire colonial britannique qui a favorisé la renaissance d'une diaspora marchande et l'installation de cadres dans diverses colonies. Au moment des indépendances, notamment en Afrique et dans les îles du Pacifique ou de l'Océan Indien, ces Indiens de diverses origines et religions se sont trouvés confrontés aux mêmes problèmes de citoyenneté face aux mouvements nationalistes locaux, ce qui les a conduits à développer une conscience identitaire commune et l'esprit de tolérance entre eux. On a constaté l'accroissement du nombre des associations panindiennes à travers le monde pour répondre aux discriminations raciales en Grande Bretagne ou à la question des droits de citoyenneté à Hong Kong, par exemple. De même les intérêts communs dans les affaires rapprochent les divers groupes communautaires. Beaucoup de coutumes, la façon de s'habiller ou de manger sont les mêmes. On voit émerger à travers le monde une nouvelle « caste » d'Indiens dont le niveau d'éducation élevé dans le système occidental et en anglais est le principal point commun par-delà les différences socio-culturelles propres au monde indien.

Le plus gros de ce qu'on appelle aujourd'hui la diaspora indienne ou d'Asie du Sud est donc un phénomène récent dont l'histoire ne remonte qu'à 160 ans environ. Elle s'est créée dans le cadre de l'empire britannique lorsque furent instaurées au début du XIXe siècles les

migrations de main d'œuvre en vue d'un travail sous contrat pluriannuel dans des plantations ou des mines (*indentured labor*) en remplacement des esclaves noirs émancipés (1834-1917). C'est ainsi que furent mis en place les noyaux des premières communautés de la diaspora : Maurice, Guyane britannique, Surinam, Trinidad, Afrique du Sud, Tanganyika et Fidji.

En Europe et dans le Nouveau Monde, elle est issue de ré-émigrations à partir de la précédente en particulier vers la Grande Bretagne. Il s'agit le plus souvent d'une seconde génération qui a commencé à s'élever dans la hiérarchie sociale et qui exerce des métiers d'intermédiaires ou de petits cadres administratifs. Il y a également des cadres d'un haut niveau d'éducation appartenant aux professions libérales ou intellectuelles. La décolonisation en Birmanie, en Afrique orientale, à Sri Lanka et à Fidji a contraint une partie plus ou moins grande d'entre eux, selon les cas, soit à revenir en Inde, soit à émigrer en Grande Bretagne et dans le monde occidental, lorsque cela était possible. De même, des Indiens des Antilles ou de Fidji ont émigré au Canada, du Surinam aux Pays Bas.

### *La diaspora chinoise*

Cette diaspora transocéanique est dans un premier temps issue d'une véritable traite des coolies dès 1840, au moment de l'ouverture des ports chinois, pour remplacer les esclaves noirs émancipés dans les plantations des îles à sucre (Maurice, Réunion, Hawaï, Jamaïque, Cuba...), ou pour travailler dans les mines d'Afrique du Sud, du Pérou et sur les grands chantiers comme le canal de Panama ou la construction des chemins de fer transcontinentaux en Amérique du Nord. Les ruées vers l'or (1849 Californie, 1851-1890 Australie, 1858 Canada) ont été l'autre grande cause de mobilisation d'immigrants chinois, Cantonais dans leur majorité, pour les pays neufs. On se trouve dans un cas de figure analogue à celui de la première diaspora indienne qui est contemporaine et suit des voies parallèles.

Après une période de fermeture qui dure de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 1970, des entrepreneurs, des banquiers arrivent avec leurs capitaux de Hong Kong ou Taïwan ou des pays de l'Asie du Sud-Est passés au communisme après 1975. Cette immigration d'un type nouveau jointe à celle des cerveaux et à l'ascension sociale de la deuxième génération des immigrants passée par les universités permet à ces communautés de dépasser largement les 100 000 membres et de participer de plus en plus aux élites de ces pays. Une nouvelle immigration souvent clandestine depuis l'ouverture de la Chine continentale peuple de nouveau les anciennes *chinatowns* qu'ont abandonnées pour les zones suburbaines les classes moyennes en pleine expansion.

Loin du pays d'origine cette diaspora occidentale n'est pas soumise aux mêmes pressions ou menaces éventuelles que celle des pays de l'Asie du Sud-Est. Elle est en train de devenir avant

tout une diaspora d'entrepreneurs et d'intellectuels dont les liens avec les pôles multiples du monde chinois et de la diaspora ne se font plus seulement par l'intermédiaire des associations régionales et claniques (*huiguan*) mais par des relations capitalistiques banales, par les banques en particulier. Les associations de crédit (*hui*) basées sur des relations de parenté, d'amitié et de clientèle (relations patron-clients) jouent un rôle fondamental dans la fondation et le développement de ces entreprises qui s'appuient sur la famille étendue. Ce complexe de relations socio-économiques (*guanxi*) les insère dans la société au sens large et dans un espace transfrontalier multipolaire. Les villes de la côte chinoise de Shanghai à Canton sont en relations de plus en plus étroites avec Hong Kong et Taïwan, mais aussi avec les principales métropoles de l'Asie du Sud-Est et avec la Californie, Vancouver-Seattle et l'Australie. Une élite d'entrepreneurs et de scientifiques chinois est formée en anglais dans les universités des puissances anglo-saxonnes (États-Unis, Canada, Australie, Grande Bretagne) ou des principaux pôles asiatiques de la diaspora (Hong Kong, Taïpei, Singapour).

La plupart des centres du monde chinois et de sa diaspora se situent sur les rives du Pacifique. En dehors de l'Asie du Sud-Est, les communautés de Chinois d'Outre-Mer de plus de 20 000 membres, jouant un rôle non négligeable dans l'économie se trouvent en Australie, Nouvelle-Zélande, à Tahiti, Hawaï, au Chili, Pérou, Panama, Costa Rica, États-Unis et Canada. Ailleurs, la diaspora chinoise est présente de façon significative surtout dans les Caraïbes (Cuba, Jamaïque, Trinidad) et les Guyanes, dans quelques grandes métropoles cosmopolites d'Amérique du Nord (New York, Montréal, Toronto) et d'Europe (Londres, Paris, Amsterdam-Rotterdam) ainsi qu'en Afrique du Sud et dans quelques îles de l'océan Indien : Maurice, Réunion, Madagascar. La diaspora chinoise a bien une envergure planétaire avec un centre de gravité qui se situe sur les rives occidentales du Pacifique.

### *La diaspora vietnamienne*

Entre 1975 et 1995, près d'un million cinq cent mille Vietnamiens ont quitté leur pays dans des conditions souvent difficiles et précaires. Ce sont des départs clandestins massifs à la fin des années 1970 principalement par la mer (*boat people*) : un pic en 1979 puis un nouvel élan en 1989-1992. Ainsi plus de 800 000 personnes ont quitté clandestinement le Viêt Nam après la réunification du pays (1975), suivie d'un contrôle strict des frontières et d'une impossibilité d'émigrer librement. Le nombre de *boat people* recensés par le HCR a atteint près de 450 000 pour la période 1978-1981. Les principales terres d'asile ont été la Malaysia et la Thaïlande où des camps de premier asile ont été aménagés. À la suite de la politique de refoulement suivie par ces pays, une Conférence réunie à Genève en 1979 a obtenu l'engagement de plusieurs pays occidentaux d'accueillir des réfugiés. Hong Kong est devenue ensuite la principale terre d'accueil de plus de 50% des clandestins. La majorité des réfugiés a



été accueillie aux États-Unis. Les autres pays d'accueil ont été l'Australie et le Canada et dans une plus faible proportion la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni (M. Barbieri, 2000).

Une deuxième vague de flux migratoires après 1979 s'est déroulée sous la forme de « départs organisés » par un accord entre le HCR, le gouvernement vietnamien et un certain nombre de pays occidentaux. Un demi-million de Vietnamiens ont ainsi pu quitter leur pays dans de bonnes conditions entre 1979 et 1996. Dès 1984 le nombre de départs organisés a dépassé celui des *boat people*. Il y a eu également 100 000 réfugiés des camps (Hong Kong surtout) rapatriés volontaires au Viêt Nam à partir de 1989. Les deux principales communautés de la diaspora vietnamienne sont celle des États-Unis (550 000) concentrée principalement en Californie et au Texas et celle de la France (plus de 60 000) concentrée en Île de France et dans le Sud-Est. Le reste de la diaspora vietnamienne est constitué par les migrations, le plus souvent temporaires, de travailleurs sur contrat dont les principaux sont 110 000 à Taiwan, 12 000 au Japon.

### *La diaspora khmère*

La migration et dispersion des Cambodgiens est récente. Elle date du milieu des années 1970 après cinq années de guerre civile et néocoloniale et l'établissement du régime Khmer rouge (1975-1979) particulièrement encadré et répressif. Un demi-million environ de Khmers parvinrent à s'échapper entre 1975 et les premières années de 1980, au Viêt Nam ou en Thaïlande où ils furent regroupés dans des camps de réfugiés. Ils furent ensuite accueillis dans des pays occidentaux en fonction d'accords avec le HCR : France, États-Unis, Canada, Australie, Royaume Uni. L'attachement au *srok khmer*, à la terre qui incarne tout à la fois la famille, le village, la pagode, la culture, le peuple, reste très fort. Mais les solidarités familiales et nationales jouent différemment selon les situations individuelles. Le « retour » ne s'effectue le plus souvent que sous la forme de brefs séjours en vacances à partir du pays d'accueil dans lequel l'intégration est généralement réussie. Le lien culturel et identitaire est maintenu avec un Cambodge plus ou moins imaginé et transmis par la famille. Des associations à but humanitaire aident à maintenir ce lien et à affronter le regard de ceux qui sont restés sur place et considèrent ces descendants de réfugiés comme des étrangers au malheur et donc à la vie profonde du Cambodge (Simon-Barouh 2005).

Le bouddhisme *theradada* est avec la famille, notamment à travers des rassemblements festifs, le principal lien identitaire au sein de la diaspora cambodgienne. Des pagodes cambodgiennes ont été créées dans toute la France et les bonzes qui participent à toutes les manifestations religieuses jouent un rôle fondamental dans le maintien d'une identité en diaspora. À la deuxième génération, les identifications sont multiples chez ceux qui sont issus de mariages mixtes ou non. Le Cambodge est une référence qui s'impose sans coercition, sans

impliquer l'obligation d'un retour définitif. C'est un sentiment d'appartenance, leur « cambodianté ».

Ces diasporas récentes, qu'on peut considérer comme en cours de formation, sont issues de migrations forcées à la suite d'une guerre. Leurs membres généralement accueillis en tant que réfugiés dans un pays occidental n'ont pas l'intention de revenir s'installer de façon permanente ou durable dans leur pays d'origine avec lequel ils désirent pourtant conserver des liens de nature économique ou culturelle. Ils conservent également des liens avec la partie de leur famille qui y est restée, lorsqu'elle existe. D'autres formes de dispersion, pour raisons économiques principalement, comme celle des Philippins peuvent être plutôt qualifiées de communautés transnationales.

### *La diaspora coréenne*

Sur une population coréenne (sud et nord) de 90 millions d'habitants, on compte environ 5 millions de Coréens dispersés dans le monde avec des histoires migratoires très différentes : du Japon à la Chine, l'Asie centrale et la Russie, mais aussi les États-Unis où ils seraient environ deux millions (à New-York et Los Angeles principalement). Ils sont arrivés aux États-Unis après la guerre de Corée entre les années 1965 et 1980 à une époque où la Corée du Sud, liée militairement et politiquement au gouvernement américain, amorçait son développement économique et industriel dans le sillage du Japon. Le surpeuplement relatif et la pauvreté encore importante ont alors poussé nombre de Coréens du Sud à émigrer aux États-Unis, où ils ont repris les petits commerces abandonnés par les Juifs, les Grecs et les Arméniens qui s'élevaient dans la hiérarchie sociale et s'installaient de plus en plus dans les banlieues des classes moyennes ou aisées. Ces Coréens sont d'ailleurs appelés aux États-Unis *Kews*, terme formé à partir de *Korean* et *Jews*. Issus de milieux urbains (Séoul, Busan) protestants, ils avaient un niveau d'éducation assez élevé et des moyens financiers leur facilitant l'achat de commerces, parce que leur connaissance insuffisante de l'anglais et l'absence d'équivalence de leurs diplômes ne leur permettaient pas d'exercer leur profession d'origine. « Épiciers spécialisés dans les fruits et légumes frais, poissonniers, manucures, vendeurs de souvenirs, teinturiers, les Coréens ont su imposer leur marque sur les villes où ils sont concentrés. Ils ont ressuscité le petit commerce mis à mal par les supermarchés et aidé à la survie de quartiers laissés à l'abandon » (Diouf Kamara 17). Le regroupement familial leur a permis de compter sur une main d'œuvre bon marché, en embauchant aussi de nouveaux immigrants. Leurs entreprises jouissaient donc d'une excellente rentabilité qui les a amenés à monter en gamme (commerce de gros et d'import-export). Dès la deuxième génération, leurs enfants font des études à l'université, peuvent intégrer les classes moyennes supérieures et suivre une ascension sociale analogue à celle de leurs prédécesseurs juifs ou

chinois. Mais les quartiers dans lesquels ils ont installé leurs petits commerces, nommés *koreatowns*, sont situés au contact des quartiers noirs, ou hispaniques. Ils ont été des lieux de tensions et même de conflits interethniques violents avec les Noirs, en particulier à Los Angeles dans les années 1990.

Les Coréens des États-Unis, issus d'une migration économique et entretenant de multiples relations avec leurs familles en Corée du Sud, relèvent beaucoup plus du concept de communauté transnationale que de diaspora, qui s'applique davantage à ceux de Russie ou du Kazakhstan victimes de déportations à l'époque soviétique.

### *La communauté transnationale philippine*

Si les Philippins vivant à l'étranger se concentrent aujourd'hui dans trois foyers principaux (Amérique du Nord, Moyen-Orient, Asie orientale), ils se répartissent aujourd'hui dans plus de 160 pays du monde entier. Les remises envoyées par ces travailleurs à leurs familles jouent un rôle très important dans l'économie philippine, et lui ont même permis de surmonter, mieux que d'autres, la crise asiatique de 1997. Comme décrit plus haut, un lien très particulier et étroit s'est tissé entre les Philippines et les États-Unis, ces derniers apparaissant comme la société d'accueil idéale pour les Philippins.

Alors que la diaspora est très liée à l'idée d'une nation conservant son identité culturelle et religieuse, l'État-nation déterritorialisé est partout dans le monde où se trouvent ses citoyens, qui hors de ses frontières continuent à faire partie de lui. Une grande partie ou même la majorité des citoyens de ce nouveau type d'État vivent dans d'autres États auxquels ils appartiennent en toute légalité. L. Basch (1994) a élaboré ce concept à partir des exemples des États antillais de Grenade, Saint Vincent, Haïti, et des Philippines. Ces États-nations postcoloniaux s'appuient économiquement et politiquement sur leurs migrants, en particulier ceux qui vivent aux États-Unis. Ces migrants sont incités à investir dans leur pays d'origine et à constituer des groupes de pression aux États-Unis pour accroître l'aide américaine jugée indispensable au fonctionnement et au développement de leur État. Le gouvernement philippin encourage la double citoyenneté par une législation appropriée. La double identité est affirmée, par exemple, au sein des associations de Philippins dans les villes américaines avec l'affichage des deux drapeaux et l'adage : « American first, Filipino second ».

### **Conclusion**

Du continent asiatique sont issues des diasporas ou des communautés transnationales diverses quant à leur genèse. Issues de pays plus ou moins vastes, elles se sont déployées

d'abord en Asie même mais aussi dans le reste du monde et en particulier dans le Nouveau Monde. Les violences, liées aux guerres coloniales, à la Seconde Guerre mondiale ou à la décolonisation à l'époque de la Guerre Froide, sont présentes à divers moments de leurs histoires. Les rapports entre genres se mêlent aux relations conflictuelles au sein des sociétés d'accueil où les heurts entre communautés se manifestent dans les périodes de crise. Pour comprendre les histoires des individus ou des groupes issus de ces diverses migrations diasporiques, les liens identitaires avec leurs sociétés d'origine, d'autant plus forts qu'ils ont traversés des situations conflictuelles et de violences extrêmes, il faut avoir recours à une approche en termes de diaspora ou de transnationalisme. Il faut essayer de comprendre la résilience de ces liens identitaires longtemps après la migration forcée ou non. Aucune intégration ou assimilation dans la société d'accueil n'abolit totalement la référence aux origines, à l'histoire subie. Vécus ou imaginés ces liens identitaires à la société d'origine, génération après génération, demeurent et peuvent nourrir des récits et des créations artistiques et littéraires.

### **Références bibliographiques**

- Barbieri, Magalie. « Les Vietnamiens de l'étranger ». *Population et développement au Vietnam*. Ed. Patrick Gubry. Paris : Karthala-Ceped, 2000. 285-310.
- Basch, Linda, Nina Glick Schiller, and Cristina Szanton Blanc. *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments, and Deterritorialized Nation-states*. New York: Routledge, 1993.
- Bruneau, Michel. *Diasporas et espaces transnationaux*. Paris : Anthropos-Economica, 2004.
- Diouf, Kamara S. « Les Coréens aux USA : histoire d'une réussite ». *Hommes et Migrations*, 1149, 1991 : 16-19.
- Dufoix, Stéphane. *Les Diasporas*. Paris : PUF Que sais-je ?, 2003.
- Kastoryano, Riva. « Immigration, communautés transnationales et citoyenneté ». *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 165, 2000. 353-359.
- Prévélakis, George (dir.). *Les Réseaux des diasporas*. Paris/Nicosie : L'Harmattan/KYKEM, 1996.
- Simon-Barouh, Ida. « Les réfugiés du Cambodge en France et leur descendance, éléments d'une diaspora cambodgienne ? ». *Les Diasporas 2000 ans d'histoire*. Ed. L. Anteby-Yemini, W. Berthomière, G. Sheffer. Rennes : Presses de l'Université de Rennes, 2005. 393-413.